

Les technologies de l'information dans la police au Canada: Portrait actuel

par

Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.

Collège canadien de police

mlebeuf@rcmp-grc.gc.ca

Simon Paré

Collège canadien de police

spare@rcmp-grc.gc.ca

Miguel Belzile

Sécurité publique MRC des Collines de l'Outaouais

miguelbelzile@hotmail.com

État de la question

L'étude et l'analyse du recours par la police aux technologies disponibles ou émergentes ont fait l'objet d'une recherche au Collège canadien de police (CCP). Plus précisément, il s'est agi de se pencher sur l'impact des technologies de l'information et sur l'usage qu'en fait la police.

Les écrits montrent une explosion des technologies au service de la police dans les domaines des télécommunications et des sciences judiciaires. Ces technologies aident la police dans la prévention, l'identification, les enquêtes, la gestion et la protection des policiers. Certaines technologies sont utilisées dans plusieurs secteurs à la fois, alors que d'autres sont réservées à un seul domaine. Les écrits réfèrent à diverses catégories de technologies dont les systèmes de télécommunications (les grands réseaux, l'ordinateur véhiculaire, Internet...), les systèmes experts dont la géomatique, les systèmes numérisés de photos, d'empreintes digitales et les portraits robots, les laboratoires judiciaires et certaines technologies biométriques d'identification (empreintes génétiques) de détection (thermal imaging), et de contrôle (antidémarrreur, détecteur d'alcool).

Les constats suivants sont ressortis:

- ◆ Les technologies touchent à la gestion et aux opérations policières.
- ◆ Il y a une avancée irrémédiable, irréversible et rapide des technologies.
- ◆ Les connaissances sont fragmentées et reliées, en général, au domaine qu'elles visent à améliorer (comme par exemple les empreintes digitales).
- ◆ La police se trouve dépendante des technologies, tout comme les criminels et les entreprises.
- ◆ Les coûts inhérents à l'achat et à l'usage des technologies ne sont pas encore bien connus pour les services publics.
- ◆ Les services de police utilisent tous plus ou moins des technologies dans certains aspects des opérations.

Le Collège canadien de police a donc proposé de développer une conférence nationale sur les technologies de l'information et la sécurité publique. Le thème est porteur d'un grand intérêt.

Dans le cadre du développement de la conférence nationale, nous nous sommes intéressés à tracer un bilan de l'état actuel de l'usage de certaines technologies par la police. Un sondage a été fait au mois de février 2000 avec l'ensemble des services de police du pays. Auparavant, le questionnaire avait fait l'objet d'un pré-test avec différents représentants de services de police. Le questionnaire final a nécessité peu de corrections majeures, les questions étant claires, les thèmes pertinents et les outils technologiques évalués correctement ciblés.

Trois cent soixante-dix questionnaires ont été envoyés par courrier régulier aux services municipaux, régionaux, aux polices provinciales et autochtones. En plus, tous les détachements couverts par le système de courrier électronique de la GRC ont reçu le sondage par l'intranet (ROSS). Il était demandé de renvoyer le questionnaire complété par fac-similé, par courrier électronique ou enfin par le courrier régulier, ce qui était moins souhaité.

Cent quatre vingt seize questionnaires complétés proviennent des services municipaux, provinciaux et autochtones, ce qui donne un taux élevé de réponse de 53%. Cent trente-deux détachements de la GRC ont retourné le questionnaire complété. Au total, 328 questionnaires complétés incluant tous les types de services de police du Canada constituent l'échantillon pour l'analyse. Cet échantillon est suffisamment grand pour considérer que les résultats qui suivent donnent un portrait fidèle de la réalité policière et des technologies de l'information.

Toutefois, étant donnée la taille des services de police provinciaux, des entrevues téléphoniques ont été effectuées avec des représentants (10) des quartiers généraux de la Sûreté du Québec et avec la Police provinciale de l'Ontario (1). Ce dernier a été le porte parole de l'ensemble des activités de la Police provinciale de l'Ontario.

Le sondage a tenté d'évaluer les outils technologiques qui apparaissent comme les plus courants ou les plus utilisés présentement dans le domaine de la sécurité publique. Ont été exclus les logiciels relatifs à la gestion, aux ressources humaines ou encore les logiciels de pointe concernant les technologies de la biométrie. Il a été demandé si les services possédaient les outils évalués, quel usage en était fait, quelle était la planification pour les deux prochaines années et quel type de formation avait été donnée.

Nous avons privilégié des questions générales sans ajouter des sous-questions plus spécifiques qui auraient pu évaluer des pratiques précises ou à venir. Cette pratique a été privilégiée pour deux raisons. D'abord ce sondage est le premier bilan canadien. Au moment de développer le questionnaire nous ignorions l'état actuel de l'usage et du développement des outils technologiques. Par ailleurs, nous voulions mesurer les disparités d'accès des outils technologiques selon les services. Des questions trop précises ou trop complexes auraient confondu davantage un grand nombre de répondants plutôt que l'inverse.

Les outils évalués ont été les suivants: l'ordinateur véhiculaire, les caméras véhiculaires, le système GPS, les téléphones cellulaires, les imprimantes véhiculaires, le bertillonnage informatisé, la vision nocturne, l'anti-démarrreur de véhicule, le radar au laser, l'alcootest électronique, la trousse d'A.D.N., le taser gun, le bouton panique à l'intérieur d'un véhicule, l'interrogatoire vidéo, le portrait robot assisté par ordinateur, la photo radar, et d'autres. Ce rapport présente une évaluation partielle des outils. De plus, il se veut un document d'analyse sommaire que ne tente pas à ce moment-ci d'expliquer l'état actuel de l'usage des technologies de l'information dans la police au Canada.

Les grands points forts du sondage

- ◆ D'après les réponses obtenues, les services de police municipaux sont davantage détenteurs d'outils technologiques, toutes catégories confondues, que les services provinciaux ou la GRC, tous détachements confondus.
- ◆ Pour les deux tiers des répondants, il ne semble pas y avoir un intérêt particulier à posséder des outils technologiques avancés qui faciliteraient le travail d'application de la loi. La police apparaît encore relativement réactive quant à l'obtention et à l'usage des technologies de l'information. Ajoutons enfin que plus de la moitié des répondants possèdent un site internet.
- ◆ Par ailleurs, il semble qu'une fois qu'un service de police ait acquis un outil technologique de pointe, il continuera d'en acquérir d'autres. Par contre, les services qui ne possèdent pas de tels outils au moment du sondage n'entrevoient pas non plus d'en acquérir dans les deux années à venir.
- ◆ En général, une formation spécifique est offerte aux membres des services lors de l'usage de l'outil technologique.

Les résultats du sondage

L'ordinateur véhiculaire (mobile data computer):

L'ordinateur véhiculaire permet des communications directes et bi-directionnelles entre le véhicule de patrouille et le quartier général pour indiquer son statut ainsi que pour vérifier des renseignements dans des banques de données informatisées. Il permet aussi de communiquer avec les autres auto-patrouilles sans passer par le système de communication central au Q.G. . L'appel de service est reçu directement dans l'auto patrouille. Il est aussi possible de télé charger un fichier, de le mettre à jour et le fermer sans passer au Q.G.

Trente-deux point un pour-cent des services de police possèdent actuellement des ordinateurs dans les véhicules. Vingt-six point quatre pour cent des services municipaux considèrent en acquérir d'ici les deux années à venir, alors que 54,8% des services provinciaux, 40,0% des services autochtones et 14,7% des détachements de la GRC disent vouloir en acquérir d'ici les deux prochaines années. La Sûreté du Québec essaie présentement cet outil.

Soixante et onze point cinq pour-cent des répondants utilisent l'ordinateur véhiculaire pour accéder aux banques de données informatisées comme le CPIC, le CRPQ ou l'OMMPAC. Vingt-sept point six pour-cent s'en servent présentement pour la rédaction de rapports tandis que 21,0 % l'utilisent pour faire du E-Chat (communications entre véhicules). On peut constater que l'ordinateur véhiculaire favorise les communications entre individus sans avoir demandé la connexion à la centrale de communication au Q.G.

Les imprimantes véhiculaires

Les véhicules de patrouille peuvent être équipés d'imprimantes branchées à l'ordinateur véhiculaire. Ainsi, par exemple, les constats d'infractions seraient imprimés et remis au contrevenant, les dépositions peuvent être enregistrées directement sur un ordinateur et imprimées pour la signature, des photos de personnes recherchées ou disparues peuvent être imprimées.

Possèdent les imprimantes véhiculaires

	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Possèdent l'outil	6,2	8,7	4,5	3,8	0
Posséderont d'ici 2 ans	17,9	23	22,7	9,9	30
Ne prévoient pas l'acquérir	75,9	68,3	72,8	86,3	70

Actuellement, seulement 6,2% des services de police, toutes catégories confondues, sont munis d'imprimantes véhiculaires. Toutefois, 17,9% des répondants, toutes catégories confondues, anticipent de s'équiper d'imprimantes d'ici les deux prochaines années, les plus forts pourcentages se retrouvant dans les services municipaux avec 23%, les services provinciaux avec 22,7% et les services autochtones avec 30%.

La caméra véhiculaire

Considéré comme un système de télévision en circuit fermé dans l'auto patrouille, le système est constitué d'une caméra VHS et quelquefois d'un microphone porté par le policier. Le système peut servir à la cueillette de preuves et à la protection du policier.

Dix-neuf point sept pour-cent des services possèdent ce type d'outil au pays. Plus spécifiquement ce sont des services municipaux (22,1%) et la GRC (21,2%).

Possèdent la caméra véhiculaire

	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Possèdent l'outil	20	22,1	0	21,2	0
Posséderont d'ici 2 ans	16	18,4	25	10,6	40
Ne prévoient pas l'acquérir	64	59,5	75	68,2	60

16% de tous les services prévoient l'acquérir d'ici deux ans (18,4% des services municipaux, 25% des services provinciaux et 40% des services autochtones). Le service de la Police provinciale de l'Ontario procède actuellement à l'essai de cet outil.

95,4% des répondants qui possèdent un système de caméra véhiculaire disent que les policiers doivent mettre la caméra en fonction manuellement au moment où ils le jugent opportun. Pour les autres, la caméra est toujours en fonction et *ne peut être arrêtée*.

Les systèmes de la caméra véhiculaire offrent	% de systèmes offrent
Données du radar	43,3
Gyrophares et sirènes en fonctions	58,3
Données sur le policier	21,7
Date et heure	90,0
Nom du service et numéro du véhicule	43,3
Microphone portable	81,7
Autres	1,7

Mentionnons finalement que 75% des utilisateurs ont reçu une formation à cet effet.

Le système GPS

Le système GPS (global positioning system) permet techniquement de retracer en tout temps les véhicules de patrouille sur un territoire donné via satellite. Il permet ainsi aux répartiteurs de sélectionner rapidement les véhicules de patrouille sur la route et de les attribuer aux événements d'urgence.

Très peu de services de police utilisent actuellement un GPS, soit 3,1% des répondants. Ce sont des services municipaux (3,1%) et la GRC (3,8%). Il a été mentionné que des syndicats de policiers s'opposent à l'utilisation de cet outil, y voyant un instrument de contrôle des policiers. Tous les utilisateurs ont reçu une formation adaptée. À remarquer que 80,7% des répondants ne planifient pas acquérir cet outil d'ici les deux prochaines années. Quant à l'utilisation actuelle, la moitié des services s'en servent pour la localisation des véhicules, le tiers (30%) pour le recueil des données des véhicules (vitesse des véhicules, gyrophares allumés, etc.) et 20% pour la répartition d'appels assistés par ordinateur. D'autres utilisations sont : la protection du policier, la localisation de plants de marijuana dans des régions éloignées, la recherche et le sauvetage en mer et en régions éloignées.

Possèdent le système GPS

	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Possèdent l'outil	3,1	3,1	0	3,8	0
Posséderont d'ici 2 ans	16,1	19,3	19	11,5	20
Ne prévoient pas l'acquérir	80,8	77,6	81	84,7	80

D'ici 2 ans, 16,1% souhaitent acquérir le système GPS. De ceux-ci, 85% l'utiliseront pour la localisation de véhicules de patrouilles, 75% pour la répartition d'appels assistés par ordinateur et 25% pour recueillir des données sur les véhicules de patrouille.

Le bertillonnage informatisé

Un système de bertillonnage informatisé permet la numérisation des empreintes digitales et des photographies de suspect. Ces renseignements sont envoyés électroniquement au siège de la banque de données à Ottawa. Le système facilite et accélère le travail des enquêteurs, entre autres lors de l'examen d'une empreinte prélevée sur une scène.

Seulement 8,6% de services de police au pays possèdent un système de bertillonnage informatisé. 21,5% des services du Québec l'utilisent, soit de loin le plus fort pourcentage. Soixante-dix huit pour cent ne prévoient pas l'acquérir d'ici 2 ans.

En parallèle, une étude a été menée en décembre 1999 sur les technologies utilisées par les sections de l'identité judiciaire au Canada. Les résultats sont disponibles sur l'Internet à : <http://www.cpc.gc.ca/ident>.

Le portrait robot assisté par ordinateur

L'arrivée des ordinateurs et de logiciels performants permet désormais d'avoir la galerie de photos assistés par ordinateur. En d'autres mots, le portrait robot traditionnel a été intégré à l'ordinateur et sa manipulation permet de créer une photographie numérique exceptionnellement ressemblante avec un suspect.

Vingt neuf point trois pour cent des services ont recours à cet outil, la GRC étant le service l'utilisant le moins, soit 11,4%. Toutefois, 10,8% disent vouloir se le procurer d'ici 2 ans. En fait, le portrait robot assisté par ordinateur ne risque pas de devenir un outil employé par la majorité des services de police dans les années à venir.

Les interrogatoires sur vidéo

Depuis quelques années, se pratique l'enregistrement vidéo des suspects, des accusés ou des témoins lors des procédures d'enquêtes. Déjà de 1985 à 1988, le Halton Regional Police Force procédait à une étude expérimentale d'interrogatoires enregistrés sur vidéo.

D'une façon générale, 54,9% des répondants disent procéder à ce type d'interrogatoire. De ceux-ci, 85,7% sont des polices provinciales. D'ici les deux prochaines années, treize point sept pour-cent de l'ensemble des services de police prévoit le faire.

Possèdent les interrogatoires sur vidéo

	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Possèdent l'outil	54,9	52,5	85,7	55,2	22,2
Posséderont d'ici 2 ans	13,7	19,4	0	7,2	33,3
Ne prévoient pas l'acquérir	31,4	28,1	14,3	37,6	44,5

Le système de vision nocturne

Essentiellement, un tel système a la particularité de permettre de voir très bien dans la noirceur ou dans les endroits peu ou mal éclairés grâce à un système infrarouge.

Vingt-quatre point quatre pour-cent des services en possèdent, à l'exception des services autochtones qui n'en ont aucun. Les projections d'ici à deux ans sont de l'ordre de 8,9%, où 10% des services autochtones et 11,7% des services municipaux disent vouloir s'en procurer.

Le radar au laser

Le radar au laser permet de cibler un véhicule parmi la circulation et d'obtenir sa vitesse exacte ainsi que sa distance à partir du radar. La présence d'autres véhicules n'influence pas la lecture, contrairement au radar conventionnel (Doppler).

Possèdent le radar au laser

	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Possèdent l'outil	40,4	50,3	10	34,9	10
Posséderont d'ici 2 ans	1,4	13	15	5,6	20
Ne prévoient pas l'acquérir	49,2	36,7	75	59,5	70

La moyenne générale des services possédant un radar au laser est de 40,4%. De ce pourcentage, les services municipaux viennent en tête avec 50,3%, suivis de la GRC (34,9%) et de la police autochtone 10%. Par ailleurs, 49,2% des répondants disent qu'ils ne vont pas acquérir cet outil d'ici 2 ans.

La photo radar

La photo radar est en fait une photographie prise automatiquement des véhicules qui traversent un faisceau photographique à une vitesse supérieure à la limite imposée. Le propriétaire du véhicule reçoit une contravention par le courrier. Cette pratique n'est pas tolérée dans certaines provinces.

La Colombie-Britannique permet un tel usage du radar d'où le résultat élevé de réponses (34%). Par ailleurs, 89,1% des répondants ont dit ne pas utiliser l'outil, ni ne le feront d'ici les 2 prochaines années. Il faut comprendre que la législation provinciale doit permettre une telle utilisation.

L'Alcootest Électronique

L'appareil permet une lecture électronique des échantillons d'haleine. Il fait lui-même ses vérifications de calibration et après l'analyse de l'échantillon, il émet un résultat précis, spécifiant si l'échantillon est insuffisant, inadéquat ou si une autre substance que l'alcool est détectée.

Quarante-quatre point un pour-cent des répondants toutes catégories confondues ont ce type d'appareil. Ce sont les services provinciaux qui seraient le moins représentés avec 21,1% de réponses. Par ailleurs, il est intéressant de noter que d'ici deux ans, 17% vont l'acquérir; ou dit autrement et de façon plus spécifique, 25,2% des services municipaux, 10,5% des services provinciaux et 20% des services autochtones.

La trousse de prélèvement d'A.D.N.

Le Canada a adopté une loi autorisant le prélèvement de l'A.D.N. en 1995. Puis il y a eu la création d'une banque nationale de données génétiques par une législation fédérale.

Trente-trois point trois pour-cent des services de police, à l'exception de la police autochtone, possèdent un trousse de prélèvement d'A.D.N. De plus, 17% vont en acquérir d'ici 2 ans. Toutefois, 49,7% disent ne pas vouloir s'en procurer. Le résultat est de 66,7% pour les services de police autochtone.

Les sites Internet

Il est courant de constater qu'un grand nombre de services publics, dont la police, a développé un site Internet pour informer leurs clients et les concitoyens des services qu'ils offrent. Souvent utilisé comme une entreprise de relations publiques à peu de frais, le site web d'un service de police permet d'informer la population des expériences de prévention du crime, ou de l'état de la criminalité d'une région spécifique, ou encore, de devenir un support de renseignements pour les personnes disparues.

Plus de la moitié des services de police au Canada ont développé un site web (ou songent à le faire), soit 53,8%.

Une panoplie de renseignements se retrouvent dans les divers sites	% de sites avec l'information
Présentation de l'organisation	76,8
Possibilité pour le public d'envoyer des courriels	73,7
Prévention générale du crime	55,6
Nouvelles, communiqués de presse, publications	47,5
Information sur les services d'urgence	45,5
Recrutement, emplois disponibles	40,4
Éléments de sécurité (vélo, Halloween...)	34,3
Statistiques criminelles	32,3
Description de l'emblème	30,3
Prévention de la toxicomanie	25,3
Suspects recherchés	24,2
Personnes disparues	22,2
Autres	18,2

La connexion à Internet

L'Internet offre de nombreuses possibilités, y compris pour les services de police: enquêtes sur les crimes informatiques, recherche de renseignements, courrier électronique etc. Le tableau suivant indique le pourcentage de services de police qui est connecté à l'Internet. D'une façon générale, 57,4% des répondants sont connectés. Le pourcentage des services provinciaux est élevé, 93,8%, ainsi que celui des autochtones avec 77,8%.

Connexion à Internet

Connexion à Internet	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Oui	57,4	73,5	93,8	30,1	77,8
Non	42,6	26,5	6,2	69,9	22,2

Le service le moins branché est la GRC. Ce faible taux est dû au fait que la GRC possède un intranet qui permet entre autres l'usage d'un courrier électronique entre tous les employés. A noter que depuis le mois d'avril 2000, la GRC offre à ses employés une connexion à Internet à partir de leur poste Intranet.

Par ailleurs, d'ici 2 ans seulement, 8,9% des services municipaux ne seraient pas branchés à Internet.

Comme dans le cas de l'ordinateur, il a été demandé aux services de police de mentionner l'accès des policiers à Internet. Les résultats démontrent que les policiers qui oeuvrent dans des secteurs reliés à Internet y ont toujours ou presque toujours accès, 69,5% des cas.

Enfin, 82,9% des services de police branchés à Internet offrent à leurs policiers une adresse de courrier électronique personnelle.

Les ordinateurs utilisés dans les bureaux

Les ordinateurs sont devenus un outil de travail très important pour tous les services de police. Voici donc quel type d'ordinateur se retrouve en majorité dans ces services.

Type d'ordinateur

Type d'ordinateur	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Macintosh/Apple	0	0	0	0	0
PC (486 ou -)	9,6	3,7	0	19,0	0
PC (Pentium)	88,8	95,7	100	78,6	88,9
Autre	1,6	0,6	0	2,4	11,1

On constate que 88,8% des services de police travaillent avec des ordinateurs de type Pentium. La GRC possède encore beaucoup d'ordinateurs de type 486 ou des modèles moins récents (19,6%).

Le type d'ordinateur est un bon indicateur de l'utilisation qui en est faite. Un second élément d'information est l'accessibilité aux ordinateurs.

L'accessibilité aux ordinateurs

Niveau d'accessibilité	Global (%)	Municipal (%)	Provincial (%)	GRC (%)	Autochtone (%)
Toujours disponibles	94,9	92,6	93,8	97,6	100
Rarement disponibles	3,8	4,9	6,2	2,4	0
Jamais disponibles	1,3	2,5	0	0	0

Pour 94,9% des répondants, tous types de services confondus, les ordinateurs sont toujours disponibles pour les policiers. Ce qui resterait à évaluer est le nombre d'ordinateurs par policiers.